

87 Sir William Hearst Avenue  
Room 173  
Toronto ON M3M 0B4

87, avenue Sir William Hearst  
bureau 173  
Toronto ON M3M 0B4

Le 28 avril, 2025

**Objet:** Prolongation additionnelle de l'enregistrement pour le Plan d'Immatriculation International de l'Ontario (IRP) de Transporteurs Commerciaux.

Bonjour,

En date du 3 mars 2025, l'Ontario avait procédé au transfert la prestation des services IRP du ministère des transports à ServiceOntario.

En raison de ce changement, l'Ontario accorde un délai de grâce pour s'assurer que tous les transporteurs commerciaux dont le renouvellement est prévu entre le 31 mars et le 31 mai 2025 disposent suffisamment de temps pour recevoir leurs titres de compétence.

Veillez noter qu'en date du 17 mars, 2025, une extension de 30 jours a été accordée aux transporteurs commerciaux inscrits à l'IRP de l'Ontario. Cette dernière reste valide jusqu'au 30 avril 2025.

Une prolongation supplémentaire vient d'être accordée aux transporteurs commerciaux inscrits à l'IRP de l'Ontario et restera valable jusqu'au 30 juin 2025. Cela signifie que tous les transporteurs ontariens immatriculés à l'IRP dont les plaques expirent entre le 31 mars et le 31 mai 2025 resteront valables jusqu'au 30 juin 2025. Cette information a été transmise au Bureau de l'application des lois du ministère de Transport de l'Ontario, à l'IRP Inc. et à toutes les autres juridictions d'IRP.

Il est envisageable que les transporteurs commerciaux inscrit à l'IRP aient l'intention de conserver une copie de cette lettre.

De plus, ServiceOntario a instauré un service de prise de rendez-vous en ligne en libre-service pour permettre aux transporteurs de prendre eux-mêmes rendez-vous avec l'IRP dans les bureaux désignés de ServiceOntario afin d'obtenir leurs titres de compétences. Dorénavant, les avis de frais incluront un lien vers les prises de rendez-vous dans la

section des commentaires pour les transporteurs commerciaux. La disponibilité des services IRP en personne est conditionnée par la réception de l'avis de frais et la prise de rendez-vous.

Si vous avez besoin d'aide pour prendre rendez-vous, n'hésitez pas à contacter le centre de contact dédié à l'IRP au 1-833-941-4528 (sans frais au Canada et aux États-Unis). Les horaires d'ouverture du centre de contact de l'IRP sont du lundi au vendredi, de 8h30 à 17h. Nous encourageons toutes les parties prenantes à profiter du centre de contact de l'IRP pour obtenir de l'aide et du soutien.

Pour rappel, les transporteurs peuvent soumettre leurs demandes d'IRP en ligne, par courrier électronique, par télécopieur ou par courrier à l'adresse suivante :

- En ligne à l'adresse [www.ontario.ca/page/international-registration-plan](http://www.ontario.ca/page/international-registration-plan) (recommandé)
- Par courriel à l'adresse [IRPProcessing@ontario.ca](mailto:IRPProcessing@ontario.ca)
- Par télécopieur au 416-235-3924 ou au 1-866-587-6771 (en Ontario)
- Par courrier/courrier à l'attention de : IRP Processing au 447 McKeown Ave, Unit 111 North Bay, ON P1B 9S9 ou 20 Dundas Street West, Floor 4, Toronto, ON M5G 2H1 (envoyer à l'endroit le plus proche ou le plus économique).

En outre, nous aimerions partager quelques conseils pour les transporteurs lorsqu'ils remplissent leur demande d'IRP :

1. S'assurer que tous les documents sont signés et lisibles :
  - Vérifiez que tous les documents requis sont signés, le cas échéant.
  - Vérifiez que toutes les informations sont clairement lisibles afin d'éviter des retards ou des erreurs de traitement.
2. Inclure toutes les informations requises :
  - Assurez-vous que votre dossier comprend tous les formulaires et documents justificatifs nécessaires. Les dossiers complets et exacts sont traités plus rapidement.

- S'il manque des informations ou si elles ne sont pas claires, le traitement du dossier peut être retardé jusqu'à ce que les informations nécessaires soient fournies.
- Vous trouverez de plus amples informations sur les formulaires et l'adhésion au programme IRP à l'adresse Plan d'enregistrement international | ontario.ca.

3. Signaler l'urgence :

- Les demandes urgentes (nouvelles demandes ou remplacement de titres perdus ou volés) doivent être signalées pour examen en indiquant dans l'objet du message « **URGENT : Nouvelle inscription ou remplacement REQUIS** ».

Veillez partager cette information avec vos membres.

Je vous remercie de votre attention.



Dianne Oliphant

Direction des services des conducteurs et des véhicules